

Déclaration anonyme ou pas ?

Il semble difficile de rendre obligatoire la désignation du service, du nom, prénom et fonction du déclarant. Toutefois, ces informations se révèlent particulièrement utiles pour l'investigation de l'évènement indésirable (obtention d'informations complémentaires sur l'EIAS) et le retour d'information au déclarant (suites données au signalement).

→ **Rendez ce critère facultatif, cela facilitera l'adhésion des professionnels à déclarer !**

Concernant les personnes impliquées dans l'EIAS (patient, personnel, visiteur), là aussi il ne s'agit pas de faire de la délation ou bien de déroger au secret médical. Toutefois, ces informations sont particulièrement utiles pour recueillir le témoignage des professionnels et rechercher des informations supplémentaires dans le dossier patient.

→ **Invitez les déclarants à solliciter l'accord de leurs collègues !**

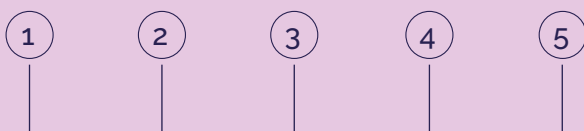
Description de l'évènement indésirable

Afin de pouvoir investiguer au mieux l'évènement indésirable, des éléments de description semblent indispensables :

- ▶ La date et le lieu de survenue de l'EIAS ;
- ▶ Une description brève et factuelle de l'évènement ainsi que ses conséquences ;
- ▶ Les mesures immédiates prises par l'équipe ;
- ▶ Une estimation par le déclarant de la fréquence et de la gravité. Cette estimation doit se base sur une échelle propre et unique à l'établissement et en tenant compte du contexte local.

Exemple d'échelles :

▶ Fréquence :



- | | |
|---------------------|-----------------------|
| 1. < 1fois en 5 ans | 4. 1 fois par semaine |
| 2. 1 fois par an | 5. Tous les jours |
| 3. 1 fois par mois | |

▶ Gravité :

• G1 : Mineure
(absence de préjudice ;
retard de prise en charge PEC)

• G2 : Significative
(incident avec préjudice temporaire ;
retard avec désorganisation de la PEC)

• G3 : Majeure < 1 fois en 5 ans
(incident avec impact : ré-hospitalisation, atteinte physique réversible)

• G4 : Critique
(conséquences graves : ré-intervention, perte provisoire d'une fonction)

• G5 : Catastrophique
(conséquences très graves : invalidité permanente, décès)